



**Confédération
des syndicats nationaux**

Mémoire présenté par la
Confédération des syndicats nationaux

à la Commission sur le développement économique
et urbain et l'habitation

dans le cadre de la consultation publique sur l'avenir
du secteur manufacturier à Montréal

9 septembre 2016

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
Télec. : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 5 |
| Un dialogue pour contrer la désindustrialisation | 7 |
| Les conditions de réindustrialisation : la main-d'œuvre et l'espace..... | 11 |
| Une politique industrielle répondant aux défis du XXI ^e siècle..... | 16 |
| Portrait de notre secteur manufacturier..... | 17 |
| La bouteille brune | 23 |
| L'usine Câbles d'acier | 25 |
| La diversité économique et la résilience de Montréal | 27 |
| Le transport en commun, son électrification et la relance d'un sous-secteur manufacturier | 29 |
| Conclusion..... | 33 |

Introduction

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de près de 2 000 syndicats. Elle regroupe plus de 325 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec.

Le présent mémoire a été préparé avec la collaboration des trois organisations suivantes affiliées à la CSN : le Conseil central du Montréal métropolitain, la Fédération du commerce et la Fédération de l'industrie manufacturière.

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN) rassemble les membres de la CSN des régions de Montréal, de Laval et de la Baie-James et du Nunavik, soit plus de 100 000 travailleuses et travailleurs, répartis dans quelque 400 syndicats, de tous les secteurs d'activité, tels la construction, la santé et les services sociaux, les communications, la métallurgie, la forêt, le papier, les services publics, l'éducation et le commerce.

La Fédération du commerce (FC-CSN) compte environ 360 syndicats et représente plus de 30 000 membres. Ces travailleuses et travailleurs œuvrent dans les quatre grands secteurs de la fédération, soit le commerce de détail, le gros et les services divers, l'agroalimentaire, les finances ainsi que le tourisme.

La Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN) compte plus de 30 000 travailleuses et travailleurs du secteur manufacturier, réunis au sein de 320 syndicats, partout au Québec.

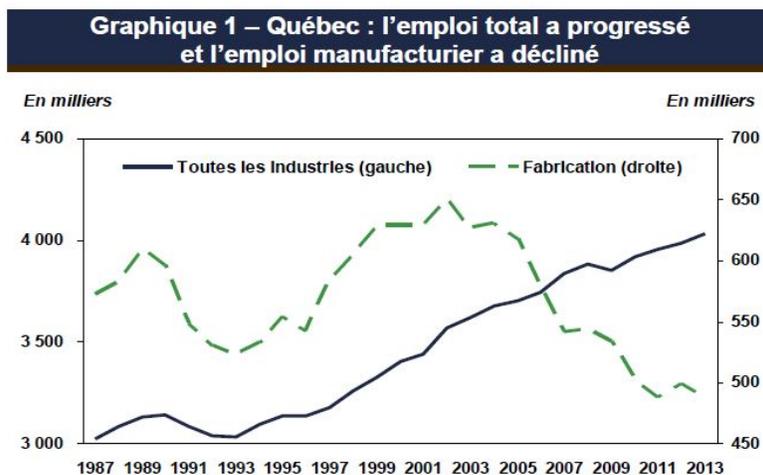
La CSN, le CCMM-CSN, la FIM-CSN et la FC-CSN s'inquiètent de l'état actuel du secteur manufacturier à Montréal et ailleurs au Québec. Nous constatons, dans nos lieux de travail et dans nos négociations, que ce secteur est confronté à d'importants défis. Nous remercions donc la Ville de Montréal de nous offrir une occasion de nous prononcer sur la question.

Nous avons la conviction que la Ville de Montréal peut être un phare en matière de réindustrialisation durable au Québec. Nous présentons donc, dans ce mémoire, notre vision d'un secteur manufacturier qui saura répondre aux défis économiques, environnementaux et sociaux du XXI^e siècle ainsi que les grands principes sur lesquels repose cette vision.

Un dialogue pour contrer la désindustrialisation

La désindustrialisation n'a pas épargné Montréal durant les dernières décennies. Ce phénomène, que nous pouvons définir comme la diminution des emplois manufacturiers qui s'accompagne nécessairement par la baisse de la part du secteur manufacturier dans le produit intérieur brut (PIB), inquiète quiconque s'intéresse aux questions économiques, sociales et politiques, puisque les enjeux qui y sont liés affectent l'ensemble de ces sphères.

Entre 1981 et 2011, Montréal a perdu environ 115 000 emplois dans le secteur manufacturier. Dans l'ensemble du Québec, pour la même période, on parle d'importantes pertes d'emplois dans ledit secteur qui comptait, en 1981, environ 560 000 emplois. Le secteur a connu une période de croissance jusqu'en 2002, atteignant 650 000 emplois. Depuis, le nombre d'emplois a chuté et tourne autour de 490 000. Il y a donc moins d'emplois manufacturiers au Québec aujourd'hui qu'en 1981. Cette évolution est illustrée dans le graphique suivant :



Source : Joëlle NOREAU, *Le secteur manufacturier québécois après la désillusion de la décennie 2000*, Perspective économique, Mouvement Desjardins, Volume 24, 2014.

Évidemment, le phénomène de désindustrialisation n'est pas propre à Montréal ou au Québec; c'est un phénomène qui touche l'ensemble des pays industrialisés. Ainsi, pendant la période de 1992 à 2008, la France et l'Allemagne ont enregistré une baisse de 21 % de l'emploi manufacturier. Le Royaume-Uni et le Japon ont quant à eux connu une diminution de 31 % et de 28 %. La baisse a atteint 18 % aux États-Unis. Concrètement, cela s'est traduit par une perte de 900 000 emplois en France, de 2 millions en Allemagne, de 4,3 millions au Japon et de 3,3 millions aux États-Unis. Considérant l'ampleur de cette situation, nous constatons qu'il y a urgence d'agir et qu'il faut penser lucidement à cette question pour Montréal.

Rappelons que le produit intérieur brut (PIB) manufacturier du Québec est de 45,6 G\$¹ et que celui de Montréal est de 15,2 G\$². Autrement dit, le PIB manufacturier de Montréal compte pour 33,4 % du PIB manufacturier du Québec. En somme, la santé économique du secteur manufacturier du Québec est intimement liée à celle de Montréal. Ce n'est donc pas une question à prendre à la légère.

La CSN se questionne sur l'avenir du secteur manufacturier depuis quelques années déjà. La réindustrialisation et la relance du secteur manufacturier sont des préoccupations majeures pour nous. Lors du 63^e Congrès de la CSN en mai 2011, les délégué-es ont adopté une résolution pour appeler les gouvernements québécois et canadien à mettre en place une politique industrielle qui favoriserait une relance durable du secteur manufacturier. L'argumentaire de la CSN en faveur d'une politique industrielle renouvelée a été publié en 2012³. Se fondant sur de grands principes, la CSN réclame, dans ce document, la mise en place d'une politique industrielle du XXI^e siècle visant la qualité et la stabilité des emplois, tout en s'inscrivant résolument dans une perspective de développement durable, et réservant à l'État un rôle proactif⁴.

Le secteur manufacturier du Québec joue un rôle crucial dans l'économie québécoise. Il contribue notamment à près de 80 % des exportations totales du Québec. Sa performance est donc directement liée à celle de notre économie⁵.

En bref, un secteur manufacturier en santé est essentiel à toute économie solide. Après tout, ce secteur est une importante source d'emplois de qualité, en particulier pour les travailleuses et les travailleurs dont le niveau de scolarité est un diplôme d'études secondaires. Au Québec, 18,7 % des personnes de 25 à 64 ans sont dans cette situation⁶. Dans cette catégorie de personnes, celles qui travaillent dans le secteur manufacturier gagnent en moyenne 31 % de plus que celles qui travaillent dans le secteur des services. En ce sens, un recul du secteur manufacturier développe une économie moins égalitaire, à deux vitesses,

¹ Pascal BEAULIEU, *Portrait manufacturier des régions du Québec*, Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, 2015.

[https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/etudes_statistiques/secteur_manufacturier/portrait_manufacturiers_du_Quebec.pdf]

² Ibid.

³ Confédération des syndicats nationaux, *Avenir du secteur manufacturier et industriel québécois, pour un avenir durable : une intervention structurée*, 2012. [

https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/etudes_statistiques/secteur_manufacturier/portrait_manufacturiers_du_Quebec.pdf]

⁴ La CSN propose huit types d'interventions politiques dans le cadre de sa stratégie industrielle : des politiques de développement de la main-d'œuvre, des politiques transitoires poussant le secteur vers du développement durable, un soutien de l'innovation et de la recherche et développement, une stimulation des investissements, une politique commerciale axée sur l'économie locale, des politiques de taux de change, des politiques de gestion de ressources naturelles responsables ainsi qu'une consolidation et du développement du secteur de la transformation au Québec, *ibid.*, p. 32-38.

⁵ François DUPUIS et Joëlle NOREAU, *Le secteur manufacturier au 21^e siècle*, Perspective économique, Mouvement Desjardins, 2015.

⁶ Institut de la statistique du Québec, *Répartition de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, la région administrative, l'âge et le sexe*, Québec, 2016.

[<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/niveau-scolaire/repartition-scol-ra-sexe-age.html>]

dans laquelle on retrouve un petit nombre d'emplois bien rémunérés (exemple : les services professionnels) et un nombre plus important d'emplois à faible revenu (exemples : le commerce au détail, la restauration).

En plus de stimuler la demande, un secteur manufacturier en santé a aussi des retombées substantielles sur les autres secteurs. En 2010, on estimait que la création de 100 emplois dans le secteur manufacturier suscitait la création de 67 emplois chez des fournisseurs québécois, en plus de ceux créés par effets induits (chaque dollar créé en salaire et en profit est en partie dépensé, ce qui stimule l'économie québécoise). À titre de comparaison, 100 emplois créés dans l'industrie des services professionnels, scientifiques et techniques n'entraînent, en moyenne, que la création de 36 emplois indirects.

Par ailleurs, le secteur manufacturier est à l'origine d'une part importante de la recherche et développement qui se fait au Québec et qui est intimement liée à l'innovation technologique et sociale. En 2012, 2,5 G\$ ont été investis en recherche et développement par le secteur manufacturier. Cette somme représente 54 % du capital investi en recherche et développement pour cette année-là, tous secteurs confondus, et ce, malgré le fait que le secteur manufacturier ne représentait que 14 % du PIB du Québec. Le tableau suivant illustre l'évolution de l'investissement en 2006, en 2011 et en 2012 ainsi que la part du secteur manufacturier en pourcentage du PIB du Québec :

| Part d'investissement en recherche et développement et part du PIB, secteur manufacturier en pourcentage | | | |
|--|------|---------|------|
| | 2006 | 2011 | 2012 |
| Part d'investissement en recherche et développement par rapport à l'ensemble des secteurs | 54 % | 51 % | 54 % |
| Part du PIB | 18 % | 14,70 % | 14 % |

Source : Institut de la statistique du Québec

Malgré l'évidente décroissance du secteur manufacturier, les données dans ce tableau démontrent que bon an, mal an, celui-ci est à l'origine de plus de 50 % de l'investissement dans la recherche et développement au Québec.

Le secteur manufacturier est aussi un acteur clé de la transition vers une économie verte; la production de véhicules à faible émission de carbone, d'éoliennes, de panneaux solaires, de biomasse, entre autres, passe nécessairement par le secteur manufacturier ainsi que par la recherche et développement.

En ce sens, dans le cadre d'une politique industrielle adaptée aux défis et aux réalités du XXI^e siècle, les gouvernements doivent intervenir pour favoriser la modernisation de l'économie. La CSN soutient que les gouvernements doivent pallier le manque d'initiatives du secteur privé dans certains domaines d'activité, ce qui faciliterait une transition vers une économie verte. Si une économie verte signifie par définition une phase de transition pour le

secteur manufacturier qui connaît déjà une mutation, il nous semble nécessaire que les gouvernements mettent en place des mesures de transition pour les travailleuses et les travailleurs affectés négativement par les transformations économiques.

Une manière d'assurer cette transition serait la mise en œuvre d'une stratégie de requalification de la main-d'œuvre affectée par les mutations, d'un système d'assurance emploi équitable et d'un programme d'aide aux travailleuses et aux travailleurs âgés. Il va de soi que des interventions sectorielles sont aussi nécessaires pour mener une telle transition. Les gouvernements doivent mettre en place les conditions essentielles au développement social et économique, c'est-à-dire investir dans le système de transport, dans les infrastructures, dans les services publics et dans l'approvisionnement en énergie; et c'est ici que la Ville de Montréal peut jouer un rôle crucial.

La CSN estime que l'élaboration d'une politique industrielle est nécessaire et que tous les acteurs, tant dans la sphère politique que dans la société civile, ont un rôle à jouer dans ce moment charnière de notre histoire.

Il est nécessaire d'instaurer une collaboration stratégique, la plus inclusive possible, entre les acteurs politiques (fédéral, provincial, municipal) et économiques (patronat et syndicats) en vue de cerner ce qui est favorable à la modernisation du secteur manufacturier ainsi que ce qui lui nuit. Une telle collaboration permettrait de déterminer de manière éclairée les interventions les plus appropriées.

Au Québec, le processus de concertation entre les différents acteurs est défaillant en ce moment, et ce, malgré l'urgence de s'outiller en tant que société pour faire face aux défis environnementaux, économiques et sociaux qui se présentent à nous. La Ville de Montréal, étant un pôle économique, politique et culturel du Québec, semble toute désignée pour jouer ce rôle.

Recommandation 1

Considérant la désindustrialisation qui afflige non seulement Montréal, mais aussi l'entièreté du Québec et qui s'inscrit dans une tendance présente dans l'ensemble des pays industrialisés;

Considérant que le secteur manufacturier de Montréal est fondamental pour la santé économique du Québec;

Considérant les défis environnementaux que doit relever le Québec et le manque d'initiatives du secteur privé;

Considérant que le secteur manufacturier a la capacité de répondre à ces défis par la fabrication de matériaux permettant la production d'énergie propre;

La CSN recommande que la Ville de Montréal mette en œuvre un cadre institutionnel à l'intérieur duquel les partenaires socioéconomiques, dont les syndicats, pourraient échanger en continu sur tous les aspects des politiques économiques et sociales, notamment sur la politique industrielle.

Les conditions de réindustrialisation : la main-d'œuvre et l'espace

Lorsqu'il est question de désindustrialisation, on cite souvent la délocalisation de la production vers des pays avec des économies émergentes comme principale cause du problème. Le fameux choix d'une économie qui « fait » ou qui « fait faire » entre ainsi en jeu. La désindustrialisation d'une localité ayant une économie développée s'expliquerait par le fait que celle-ci « fait faire » sa production manufacturière de deuxième et de troisième transformation par des pays comme la Chine ou l'Inde. Entre 2000 et 2009, la part des économies émergentes en matière de production manufacturière est passée de 35 % à 52 % de la production mondiale⁷.

Cependant, il faut nuancer ce portrait. Dans une économie mondialisée, les entreprises manufacturières ne sont pas en compétition uniquement avec la Chine ou l'Inde. Comme nous le verrons avec le cas de figure de Câbles d'acier, des usines situées dans différents pays, mais appartenant à une même entreprise, sont en concurrence entre elles (concurrence interne). Par ailleurs, entre 2007 et 2009, la production manufacturière canadienne a été principalement délocalisée dans le sud des États-Unis, où les salaires sont plus faibles qu'au

⁷ Confédération des syndicats nationaux, *Avenir du secteur manufacturier et industriel québécois, pour un avenir durable : une intervention structurée*, 2012, p. 11.

Canada et les protections sociales à peu près inexistantes. Plus du tiers (39,3 %) des entreprises de fabrication menant des affaires hors du Canada ont indiqué qu'elles faisaient des affaires aux États-Unis, alors que 31,4 % d'entre elles ont indiqué en faire en Chine et 12,2 % en Inde⁸.

Il faut aussi souligner que certaines pertes d'emplois sont liées aux progrès technologiques ou à l'augmentation de la production. On peut aisément repérer ces phénomènes dans les sous-secteurs manufacturiers où l'on constate que le volume de production augmente, mais l'emploi est à la baisse. C'est le cas, par exemple, dans les secteurs de la métallurgie et de l'aluminium. Par contre, ce phénomène est plus difficilement détectable dans des secteurs en décroissance.

Même si les progrès technologiques peuvent entraîner une baisse de la demande de travail de la part des entreprises, la CSN ne prétend pas qu'il faille pour autant cesser d'investir dans les nouvelles technologies. Au contraire, les avancées technologiques peuvent du même coup créer une hausse d'emplois dans d'autres domaines. D'ailleurs, dans la plupart des secteurs en décroissance, les premières usines à fermer sont celles dont l'équipement est le plus désuet.

En matière de technologies émergentes, l'impression 3D, entre autres, présente un potentiel de relocalisation du secteur manufacturier au cours des prochaines années. Puisque cette technologie a la capacité de réduire le poids de l'équipement et le coût de transport, elle permettrait un gain de temps en matière de délai de fabrication ainsi qu'un contrôle de qualité localisé.

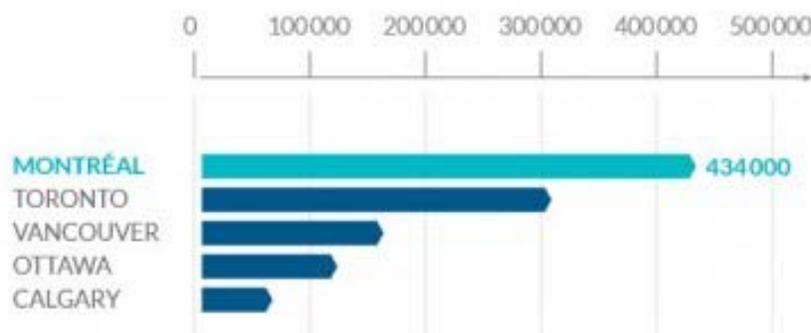
En ce sens, la CSN recommande la création d'une structure d'accompagnement pour tous les sous-secteurs manufacturiers qui ont de la difficulté à effectuer la transition vers l'économie verte. Cet accompagnement pourrait se faire par le maintien des emplois à Montréal grâce à la mise en place de programmes de requalification des personnes en emploi. Après tout, la qualité de la main-d'œuvre disponible à Montréal est possiblement l'un de ses plus grands atouts pour relancer le secteur manufacturier.

À Montréal, les entreprises peuvent compter sur une population éduquée, polyvalente et multilingue. De plus, on y retrouve le plus important bassin de nouveaux diplômés universitaires au Canada, soit plus de 40 000 personnes par année.

⁸ Confédération des syndicats nationaux, *Avenir du secteur manufacturier et industriel québécois, pour un avenir durable : une intervention structurée*, 2012, p. 12.

Diplômés universitaires

Top 5 des plus grandes métropoles du Canada 2000 – 2010

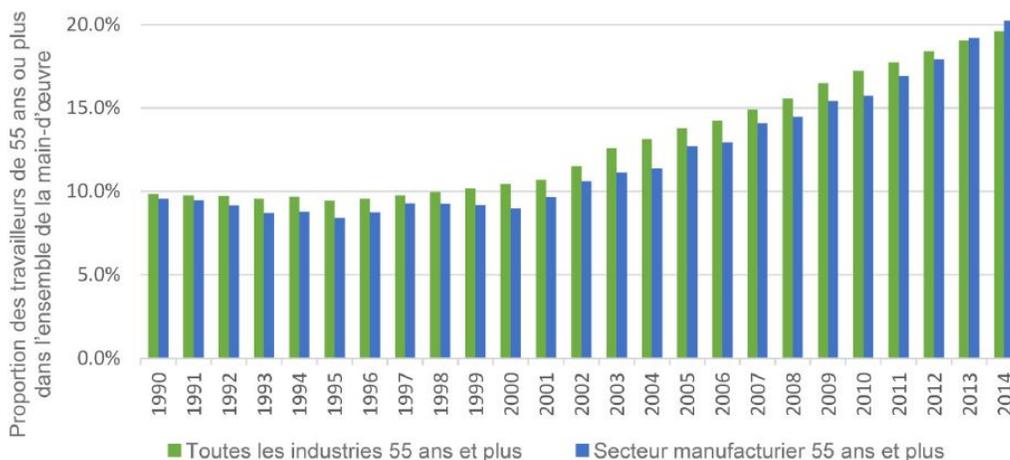


Sources : Statistique Canada, 2013, et ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, 2015.

Considérant que Montréal est une ville où il existe six établissements universitaires, deux écoles de gestion et d'administration publique et trois écoles de génie, cette réalité n'a pas de quoi surprendre. En tout temps, on compte à Montréal environ 190 000 étudiants universitaires, dont 20 000 d'origine étrangère. Ces universités proposent différents programmes professionnels et techniques. On y compte aussi 230 000 étudiants collégiaux et 70 000 étudiants en formation professionnelle. Montréal offre aux employeurs une main-d'œuvre éduquée et de qualité qui évolue dans une ville valorisant l'apprentissage.

Montréal n'échappe toutefois pas à la conjoncture propre à la main-d'œuvre du secteur manufacturier dans l'ensemble du pays, notamment le vieillissement de la main-d'œuvre manufacturière. Au Canada en 2014, plus de 20 % des travailleurs du secteur manufacturier étaient âgés de plus de 54 ans⁹.

⁹ *Canadian Manufacturers and Exporters*, « L'avenir de la Main-d'œuvre Manufacturière au Canada », 2015. [[http://cstec.ca/sites/default/files/files/L%E2%80%99avenir%20de%20la%20main-d%E2%80%99oeuvre%20manufacturi%C3%A8re%20au%20Canada\(1\).pdf](http://cstec.ca/sites/default/files/files/L%E2%80%99avenir%20de%20la%20main-d%E2%80%99oeuvre%20manufacturi%C3%A8re%20au%20Canada(1).pdf)]

FIGURE 1 VIEILLISSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE MANUFACTURIÈRE

Source: Statistique Canada, Tableau 282-00

Conséquemment, la main-d'œuvre du secteur manufacturier du grand Montréal est relativement âgée par rapport au reste de la main-d'œuvre régionale, ce qui exerce forcément de plus en plus de pression sur l'embauche. En effet, la région pourrait devoir embaucher plus de 31 000 travailleurs d'ici 2020, soit 14 % de l'effectif actuel¹⁰. Les départs à la retraite prévus des travailleurs du secteur manufacturier entraînent inéluctablement la nécessité de les remplacer.

Le besoin de main-d'œuvre pourrait toutefois être atténué par le grand nombre de nouveaux venus prévu dans la région. Si la région est en mesure d'attirer une migration nette composée de personnes possédant des compétences requises par le secteur manufacturier, ce besoin pourrait considérablement diminuer. Selon le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), le grand Montréal connaîtra une croissance moyenne sous le signe de l'immigration et du vieillissement. Le marché de l'habitation pourra aisément accueillir cette population croissante avec des produits de haute densité. De manière globale en matière de main-d'œuvre, tous les secteurs confondus, Montréal est une des seules régions du Québec à maintenir un taux de remplacement positif. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) s'attend à ce que l'indice de remplacement chute de 151 % à 116 % d'ici 2021 pour ensuite remonter à 126 % d'ici 2031¹¹.

Considérant les besoins de main-d'œuvre, la CSN croit qu'il faut augmenter la formation en milieu de travail en préconisant un soutien gouvernemental à la formation. Une campagne de promotion de l'industrie manufacturière comme choix de carrière peut aussi être menée afin de faciliter le recrutement.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Développement économique Canada, *Profil socio-économique de la région de Montréal*, 2010. [<http://www.dec-ced.gc.ca/docs/06-montreal-oct2010.pdf>]

Outre un accompagnement actif, il est nécessaire d'offrir un incitatif à la réindustrialisation. Le taux d'inoccupation des espaces industriels est passé de 2,2 % en 2000 à 10,3 % en 2010, ce qui a entraîné des répercussions négatives sur l'économie locale. Les fermetures d'entreprises du secteur manufacturier, qui étaient bien enracinées dans leur milieu, ont eu des effets néfastes sur la stabilité de différents arrondissements et quartiers. Le corollaire de cela est qu'il y a maintenant 1 500 000 m² de terrains vacants dans les parcs industriels et 750 000 m² d'espaces industriels sous-utilisés.

Pour qu'une réindustrialisation soit réellement envisageable, Montréal doit protéger et valoriser ses zones industrielles et développer des zones d'emploi.

Une zone d'emploi est un espace géographique compact où l'on trouve une forte concentration d'emplois. Tout comme les parcs industriels et le centre-ville, les zones d'emploi font partie de l'écosystème économique de la ville. (...) Les zones d'emploi dont il est question sont situées à l'intérieur de quartiers qui ont le potentiel d'être développés en quartiers complets. Cela signifie que ces quartiers recèlent, en plus de la fonction résidentielle, de nombreuses autres fonctions (commerciale, loisirs, services, par exemple), dont celle d'emploi, ce qui permet une véritable mixité, qu'elle soit économique, sociale ou d'usage. Ces quartiers sont des milieux de vie complets¹².

Les zones d'emploi situées dans les quartiers de Montréal, qui étaient presque exclusivement industrielles et manufacturières, ont progressivement laissé leur place à des zones mixtes ou entièrement résidentielles. Les zones d'emploi des principaux quartiers situés au centre de la région métropolitaine se sont retrouvées isolées, morcelées, ou encore entièrement reconverties. Cela engendre des conséquences non seulement sur le dynamisme des quartiers et la vitalité de l'économie locale, mais aussi sur l'attraction qu'exerce la métropole sur les travailleurs et les investisseurs.

En bref, les zones industrielles et les zones d'emploi attirent des entreprises d'envergure, ce qui permet la création d'emplois tout en diversifiant l'économie montréalaise. Évidemment, cela doit se faire dans la perspective d'un développement durable sur les plans écologique, économique et social. L'objectif est de créer des emplois de qualité tout en maintenant des espaces résidentiels où il fait bon vivre. Ainsi, la CSN souhaite voir fleurir un secteur manufacturier montréalais qui permettra aux résidentes et aux résidents de rester dans leur quartier et dans leur ville.

¹² Chaire Ivanhoé Cambridge d'immobilier ESG-UQAM et Réseau des CDEC de Montréal, *Les zones d'emploi, moteur du développement de Montréal et de ses quartiers*, Actes du colloque tenu le 25 novembre 2014, p. 2.

Recommandation 2

Considérant qu'une réindustrialisation dépend largement de la disponibilité de la main-d'œuvre et de parcs industriels;

Considérant qu'une des principales ressources de Montréal est sa main-d'œuvre de qualité;

Considérant l'important taux d'inoccupation des espaces industriels;

La CSN recommande :

Que la Ville de Montréal revendique des programmes de requalification de la main-d'œuvre;

Que la Ville de Montréal protège les espaces industriels inoccupés et favorise la consolidation et le développement des zones d'emploi, notamment pour qu'elle puisse accueillir des employeurs manufacturiers dont le produit s'inscrit dans une perspective de développement durable sur les plans social, économique et écologique.

Une politique industrielle répondant aux défis du XXI^e siècle

Pour effectuer une relance durable, la CSN soutient que nous devons impérativement repenser notre rapport collectif à l'économie et au secteur industriel. Il faut redonner un élan au secteur manufacturier qui a fortement été ébranlé durant ces dernières années. La Ville de Montréal peut donner cet élan indispensable et ainsi devenir l'initiatrice de la relance manufacturière.

Le Québec est riche en ressources naturelles et en main-d'œuvre hautement qualifiée. Il s'agit donc d'exploiter de manière durable ces deux types de ressources. Des décennies de politiques économiques néolibérales nous ont permis de constater empiriquement que le laisser-faire économique favorise la délocalisation de la richesse et sa concentration entre les mains d'une élite. Contrairement à ce que promettaient ses tenants, la croissance économique sous l'hégémonie du néolibéralisme a été moindre que sous les politiques interventionnistes d'inspiration keynésiennes.

Les initiatives du secteur privé doivent plutôt s'inscrire dans un cadre d'actions publiques qui encouragent une restructuration, une diversification et un dynamisme technologiques qui vont au-delà de ce que le marché laissé à lui-même peut accomplir. Cela signifie que si les entreprises demeurent au cœur du processus de modernisation du système productif, le rôle de l'État doit dépasser celui de simple facilitateur d'initiatives du secteur privé.

Outre la nécessité d'établir un cadre institutionnel permettant un dialogue social actif entre tous les acteurs économiques, chose que Montréal peut faire, comme nous l'avons mentionné précédemment, la CSN estime nécessaire que l'État agisse sur les déterminants de la crois-

sance économique. De manière générale, on peut parler de déterminants comme des politiques qui stimulent la production des biens et des services, ce qui ne se résume pas à faciliter les initiatives du secteur privé (exemple : subventions aux entreprises). La CSN suggère l'adoption de politiques d'emploi et de main-d'œuvre, de politiques d'innovation et de recherche et développement, de politiques visant à stimuler l'investissement, de politiques commerciales, de politiques portant sur le taux de change, de politiques de gestion des ressources naturelles, de politiques favorisant les grappes industrielles, les créneaux d'excellence et les filières. Pour stabiliser une économie qui est par définition instable, la CSN pense que le gouvernement doit soutenir les fonds de travailleurs ainsi que les fonds de développement local et régional. Ainsi, tant les entreprises à but lucratif que les entreprises d'économie sociale ou encore les coopératives pourraient trouver du financement si elles présentent des plans d'affaires viables. De plus, le gouvernement doit redevenir maître d'œuvre des investissements dans les services publics ainsi que dans les programmes sociaux et d'infrastructures collectives, tout en assurant une bonne gouvernance et la transparence et en maintenant le bien commun.

Dans sa stratégie industrielle, la CSN a ciblé quelques sous-secteurs manufacturiers dans lesquels des interventions tenant compte de ces grands principes d'intervention pourraient être bénéfiques à l'ensemble de l'économie du Québec. Il s'agit des secteurs de la production et de la transformation alimentaires, des mines et de la transformation métallurgique, de l'industrie du bois, du papier et de la forêt, de l'aluminium, de l'industrie chimique et des plastiques, de la fabrication de matériel de transport terrestre, du secteur éolien et des technologies propres.

La CSN travaille directement avec plusieurs sous-secteurs du secteur manufacturier ayant chacun ses particularités et ses besoins. Nous prôtons donc des interventions cibles qui en tiennent compte tout en se basant sur les principes directeurs généraux de notre stratégie industrielle.

Notre but est de tout mettre en œuvre pour que le Québec puisse profiter pleinement de ses ressources naturelles, de son expertise, de sa créativité et de ses travailleuses et ses travailleurs dans une perspective de développement durable.

En tant que métropole, Montréal peut devenir un intervenant et un interlocuteur qui prend position sur certaines questions majeures en plus de jouer un rôle d'acteur direct. Bref, Montréal a tout le potentiel pour être un médiateur de taille et un phare dans le secteur manufacturier du XXI^e siècle.

Portrait de notre secteur manufacturier

Les besoins d'intervention sont criants dans le secteur manufacturier de Montréal. La plupart des sous-secteurs sont aux prises avec une décroissance ou encore une stagnation. Cela ne change pas pour autant le grand potentiel de ces secteurs, d'où la nécessité pour la Ville de Montréal de prendre position.

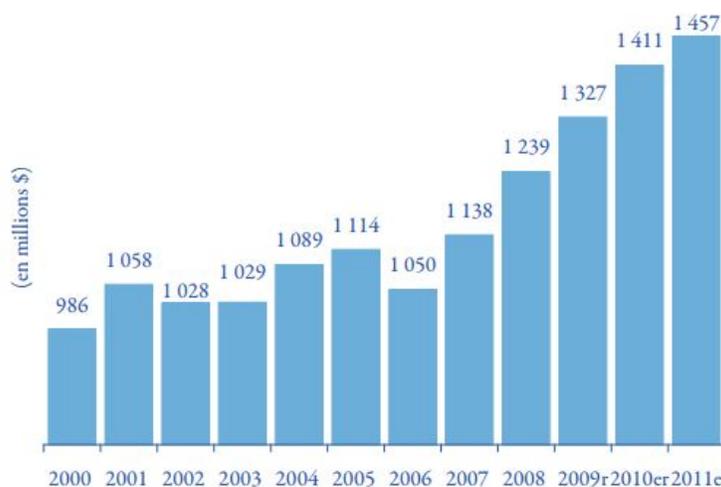
Le secteur manufacturier représente 13,4 % de l'activité économique de l'agglomération de Montréal. Son PIB est évalué à près de 15 G\$ pour l'année 2011 en plus d'avoir connu une

baisse de 1,5 % en moyenne par année (de 2000 à 2011) sur l'île de Montréal. Ce secteur est essentiel en ce qui a trait à l'emploi. En 2011, on a recensé 120 930 emplois dans le secteur manufacturier dans l'agglomération de Montréal, ce qui équivaut à 10,5 % des emplois de l'agglomération¹³. Près de 26 % de ces emplois se situent dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Les sous-secteurs manufacturiers de Montréal dont les travailleuses et les travailleurs sont représentés par la CSN sont : la fabrication d'aliments, de papier, de produits en plastique et en caoutchouc, de produits métalliques, de produits chimiques et de matériel de transport.

Parmi les 3 175 travailleuses et travailleurs membres de la CSN, on en compte environ 1 225 qui œuvrent dans la fabrication d'aliments et qui sont représentés par 12 syndicats affiliés à la Fédération du commerce (FC-CSN). Ces salarié-es travaillent pour des employeurs comme Labatt, les Brasseurs RJ, Lantic et les Volailles Marvid. La fabrication d'aliments est le seul sous-secteur manufacturier qui connaît une croissance soutenue dans l'agglomération de Montréal. De 2000 à 2011, son PIB est passé de 986 M\$ à 1,4 G\$¹⁴.

Le produit intérieur brut du secteur de la fabrication d'aliments, agglomération de Montréal, 2000 à 2011



r : révisé; e : estimation.

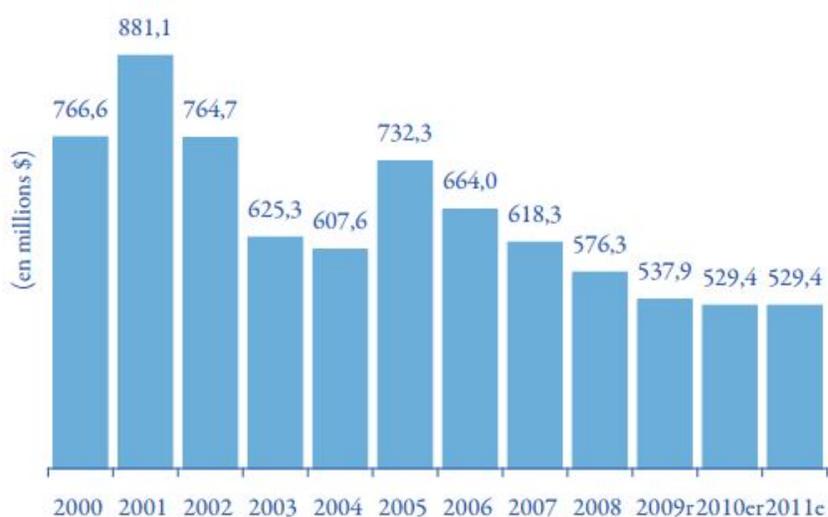
Source : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, Pêches et Océans Canada, Revenu Québec.

¹³ Ville de Montréal, *Profil sectoriel : ensemble des secteurs d'industrie*, mai 2014. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PS_ENSEMBLE%20DES%20SECTEURS%202013_0.PDF]

¹⁴ On peut comparer l'évolution du PIB des différents secteurs à Montréal dans cette section avec celui qui concerne l'évolution ou le déclin du secteur dans l'ensemble du Québec en consultant l'annexe A. Dans cette annexe, nous avons inclus le PIB des différents sous-secteurs manufacturiers dans l'ensemble du Québec entre 2007 et 2011.

Dans le sous-secteur de la fabrication du papier, la CSN représente plus de 520 salarié-es qui sont membres de sept syndicats affiliés à la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN). Ces derniers travaillent notamment pour Norampac-Viau (une division de Cascades) et Rosenbloom. On constate plutôt un déclin dans ce secteur, tel qu'illustré dans le tableau suivant :

**Le produit intérieur brut du secteur de la fabrication du papier,
agglomération de Montréal,
2000 à 2011**

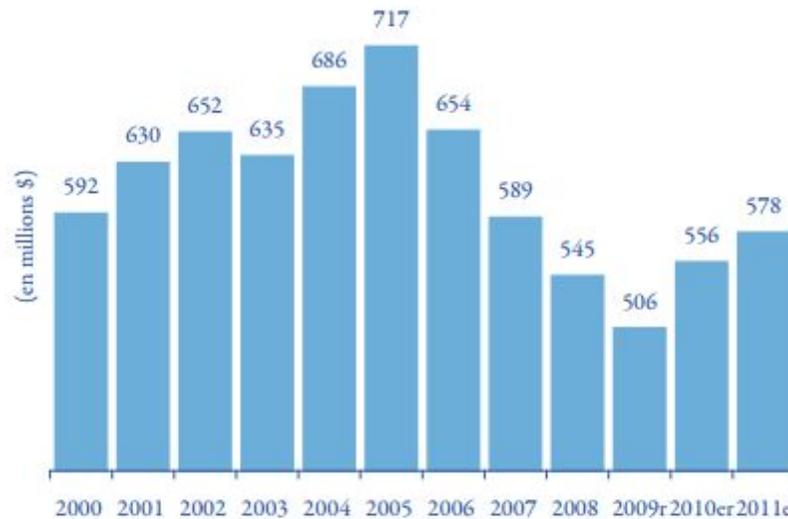


r : révisé; e : estimation.

Source : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, Pêches et Océans Canada, Revenu Québec.

La FIM-CSN représente environ 170 salarié-es membres de quatre syndicats dans le sous-secteur de la fabrication du caoutchouc et du plastique. Le taux de décroissance annuel du PIB de ce sous-secteur est de 0,2 %; il s'agit donc d'une relative stagnation.

Le produit intérieur brut du secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, agglomération de Montréal, 2000 à 2011



r : révisé; e : estimation.

Source : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, Pêches et Océans Canada, Revenu Québec.

La FIM-CSN représente également plus de 500 employé-es du sous-secteur de la fabrication de produits métalliques, qui sont membres de trois syndicats. Ces salarié-es travaillent chez Câbles d'acier, Vélan et Transworld. Le taux de décroissance annuel moyen du PIB de ce secteur est de 4,1 %.

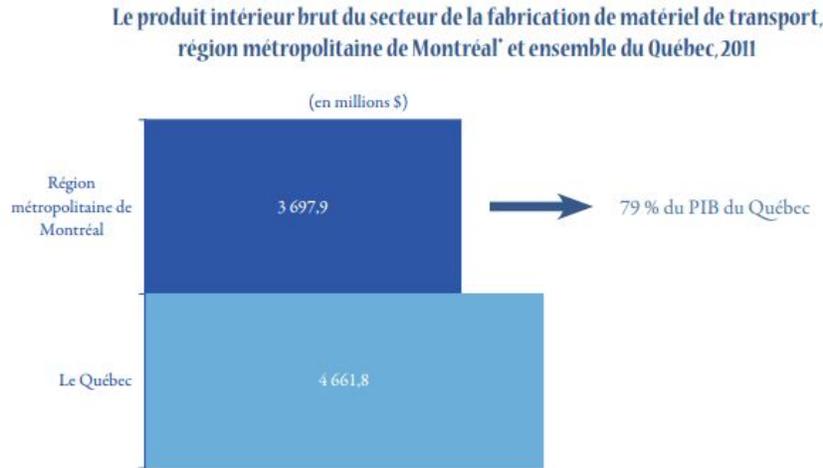


Dans le secteur de la fabrication de machines lourdes, la FIM-CSN représente trois syndicats qui regroupent environ 70 membres. Ce secteur est dans une période de stagnation, ayant enregistré une très faible hausse d'environ 0,1 % entre 2000 et 2011.

Environ 150 salarié-es du sous-secteur de la fabrication de produits chimiques sont membres de trois syndicats affiliés à la FIM-CSN. Ce secteur a connu un taux de croissance annuel moyen de 0,6 % dans l'agglomération de Montréal entre 2000 et 2011, ce qui signifie, encore là, qu'il s'agit là d'une relative stagnation.

Dans le sous-secteur de la fabrication de matériel de transport naval et aérospatial, la FIM représente plus de 200 salarié-es membres de trois syndicats. Soulignons que le PIB de l'agglomération de Montréal de ce sous-secteur compte pour près de 80 % de l'ensemble du PIB de ce même sous-secteur pour l'ensemble du Québec.

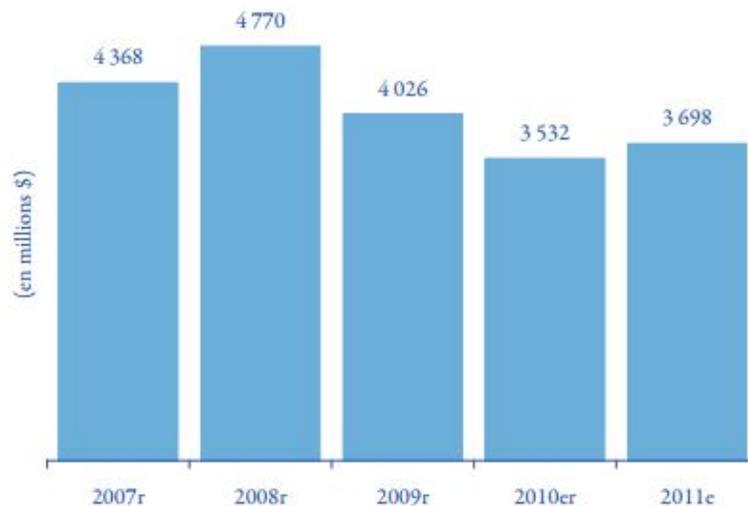
En matière de PIB, ce secteur, comme plusieurs autres, a tendance à décroître.



* Données non disponibles à l'échelle de l'agglomération de Montréal.

Source : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, Pêches et Océans Canada, Revenu Québec.

Le produit intérieur brut du secteur de la fabrication de matériel de transport, région métropolitaine de recensement de Montréal, 2007 à 2011



r : révisé; e : estimation.

Source : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, Pêches et Océans Canada, Revenu Québec.

La fabrication du matériel de transport peut très bien être au centre de la relance du secteur manufacturier montréalais. Par ailleurs, l'électrification du transport, son développement et les investissements dans le transport en commun pourraient également contribuer à relancer l'ensemble du secteur manufacturier à Montréal. Nous reviendrons sur cette proposition.

Cela étant dit, les sous-secteurs manufacturiers que nous avons observés ont besoin d'une intervention afin de connaître une réelle relance. Considérant la diversité des situations, chaque sous-secteur a besoin d'interventions à sa mesure; une intervention générale pour tous les secteurs ne serait pas utile. C'est ce que nous allons démontrer en analysant deux cas de figure : la bouteille brune et les câbles d'acier.

La bouteille brune

Parmi les sous-secteurs manufacturiers, la production alimentaire est l'un des rares à bien se porter au Québec. À titre d'exemple, à Montréal, entre 2006 et 2011, la fabrication d'aliments est l'un des trois sous-secteurs (sur 21) dans le milieu manufacturier à connaître une variation à la hausse en matière d'emplois : 1 075 emplois dans ce sous-secteur ont été créés alors que 1 810 ont été perdus dans le sous-secteur de la fabrication de meubles, notamment.

Dans la fabrication d'aliments, on retrouve l'industrie brassicole qui occupe en soi une place non négligeable au sein de l'économie québécoise, non seulement parce qu'elle génère des revenus importants (la valeur des livraisons manufacturières de l'industrie brassicole du Québec s'est maintenue aux alentours de 1,4 G\$ entre 2007 et 2012¹⁵), mais aussi par le nombre d'emplois importants qu'elle crée. De manière directe, l'industrie brassicole québécoise offre 4 000 emplois directs en plus d'en créer 50 000 indirects. Dans les dernières années, nous avons constaté une croissance soutenue du nombre de microbrasseries au Québec. Malgré cette croissance, les trois principaux brasseurs au Québec, soit Labatt, Molson Coors et Sleeman Unibroue, contrôlent tout de même près de 94 % du marché québécois tout en employant plus de 2 600 personnes. Le revenu moyen pour tous les types d'emplois assurés par les grands brasseurs atteignait 75 400 \$ en 2012. Plus de 745 M\$ de revenus de taxation proviennent de l'activité des grands brasseurs.

En bref, le secteur brassicole est un joueur déterminant dans le secteur manufacturier du Québec. Pour cette raison, la CSN soutient qu'il est nécessaire que l'industrie brassicole puisse jouer un rôle plus grand encore dans le développement du secteur manufacturier à Montréal et au Québec.

¹⁵ Ricardo VARGAS, *Bioclips : Actualité bioalimentaire*, vol. 22, numéro 11, 2014.
[http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/Bioclips2014/Volume22_numero11_1_avril2014.pdf]

En matière de politique industrielle, la CSN privilégie l'approche filière.

L'approche filière consiste en une méthode de travail qui permet de regrouper des partenaires privés et publics autour d'une « table filière » correspondant à un secteur d'activité spécifique. L'objectif est qu'ils puissent ensemble discuter des enjeux fondamentaux de leur secteur et déterminer les meilleures voies de développement. Ces tables filières favorisent un resserrement du tissu économique de l'agroalimentaire québécois. En effet, elles donnent la possibilité à leurs membres de mesurer leur interdépendance et les avantages de la concertation¹⁶ .»

En complément avec l'approche filière, une politique d'achat local et responsable soutiendrait l'économie locale. Enfin, la CSN estime que toute politique industrielle du XXI^e siècle doit être pensée à l'aune des principes du développement durable et d'une transition vers une économie verte.

En matière de contenants de bière, seules les bouteilles brunes sont réutilisées (entre 12 et 17 fois) avant d'être concassées et fondues pour devenir de nouvelles bouteilles brunes. En ce qui concerne l'empreinte écologique, la bouteille brune est donc moins dommageable pour l'environnement comparativement aux bouteilles vertes ou blanches. L'usage de ces bouteilles répond aux défis du développement durable du XXI^e siècle.

L'usage de la bouteille brune est, par ailleurs, en harmonie avec l'approche filière. Contrairement à d'autres contenants, la fabrication de bouteilles en verre au Québec se fait dans une usine de bouteilles appartenant à Owen Illinois, basée à Pointe-Saint-Charles. Cette usine emploie environ 400 salarié-es. Dans les trois dernières années, cependant, le chiffre d'affaires sur la production de la bouteille brune pour les brasseurs du Québec a chuté de 30 %. Ce sont des emplois de qualité dans un quartier populaire de Montréal qui sont menacés par ce changement de type de consommation.

L'abandon graduel de la bouteille brune comme contenant privilégié pour les brasseurs au Québec a donc des conséquences directes sur la santé économique et environnementale du Québec. En ce sens, la reconnaissance de l'interdépendance entre l'industrie brassicole québécoise et la fabrication de bouteilles à Montréal dans une économie locale n'est plus à démontrer.

L'encouragement de l'achat de bouteilles brunes renvoie donc à une forme d'achat local. En somme, le cas de figure de la bouteille brune et de l'industrie brassicole au Québec ne fait que démontrer le bien-fondé d'une approche filière dans une politique industrielle moderne.

¹⁶ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Pour en savoir plus sur l'approche filière*. [<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/filieres/approche/Pages/approche.aspx>]

L'usine Câbles d'acier

L'usine Câbles d'acier à Pointe-Claire est un cas de figure paradigmatique quant aux problèmes liés à la désindustrialisation. Les défis auxquels sont confrontés cette usine et ses employés relèvent du déclin d'une industrie qui aura également des conséquences sur l'économie locale. Soulignons d'emblée que le secteur manufacturier est d'une importance capitale pour l'économie locale de Pointe-Claire.

Cette municipalité se trouve dans la même conjoncture économique que Montréal, le Québec et l'ensemble des pays industrialisés. Ainsi, le nombre d'établissements qui y emploient des travailleuses et des travailleurs dans le secteur manufacturier est passé de 556 à 428 entre 2001 et 2010. On évalue à 2 560 le nombre d'emplois perdus dans ce secteur durant cette période.

L'usine Câbles d'acier, dont les 138 salarié-es sont représentés par la FIM-CSN, n'échappe pas à cette situation générale. Ces travailleuses et ces travailleurs participent à la production de câbles d'acier qui permettent la suspension de ponts ou qui sont installés dans des puits de pétrole. Autrement dit, la clientèle de Câbles d'acier constitue un marché limité.

Avec la baisse du prix du pétrole qui se profile depuis la fin de 2014, l'usine a perdu une grande partie de sa clientèle et cela a eu des répercussions sur la masse salariale de l'usine. Depuis le début de 2016, on compte environ 20 mises à pied dans cette usine. C'est une situation complètement différente de celle qui a prévalu au cours des 10 dernières années, durant lesquelles on demandait régulièrement aux salarié-es de faire des heures supplémentaires. En raison de l'instabilité du marché, cette usine se trouve dans une situation précaire qui a des effets sur ses travailleurs et, de surcroît, sur l'économie de Pointe-Claire.

L'achat de l'usine par un investisseur étranger rend la situation difficile. En juin de cette année, l'usine Câbles d'acier a été fusionnée avec Bridon-Bekaert. Sur le plan économique, cela signifie une délocalisation de la prise de décision. Par exemple, si Bridon-Bekaert gagne un contrat de production de câbles d'acier pour un extracteur de pétrole ou pour la fabrication d'un pont quelque part dans le monde, cela ne signifiera pas pour autant que la production se fera à l'usine de Pointe-Claire. Considérant que Bridon-Bekaert possède des usines similaires en Angleterre, aux États-Unis et en Allemagne, la maison-mère peut facilement attribuer la production de câbles à l'une d'entre elles plutôt qu'à celle de Pointe-Claire. Autrement dit, la concurrence se fait à l'intérieur même de l'entreprise. Dans un contexte économique où l'on voit de plus en plus de concentration des richesses et de fusions de compagnies, c'est le travail local qui est mis à mal.

La volatilité du marché est aussi en soi un problème pour le travail et pour l'économie locale (notons que l'on prévoit que le chiffre d'affaires de Bridon-Bekaert tournera autour de 600 M\$ en 2016 alors qu'il était d'environ 900 M\$ en 2015). Selon la CSN, le cas de figure de Câbles d'acier illustre le besoin d'une intervention étatique permettant de maintenir des emplois de qualité dans nos localités.

Le cas de Câbles d'acier démontre bien la place qu'occupe le sous-secteur de la transformation métallurgique au Québec. Il ne représente qu'une faible part de l'économie du Québec,

soit 2 %, comparativement à 25 % en Australie. Pourtant, le Québec regorge de potentiel en la matière.

Montréal peut utiliser le cas de figure de Câbles d'acier pour démontrer la nécessité d'une intervention étatique dans le secteur. Des mesures visant le maintien des activités de transformation du nickel et du fer sont nécessaires autant pour les travailleuses et les travailleurs que pour notre économie. Ces mesures permettraient d'accroître les perspectives de transformation et d'assurer ainsi une économie forte et diversifiée. Il s'agit de stimuler ce secteur de production manufacturière en encourageant la création d'une filière pour la transformation du métal. Cela dynamiserait l'économie locale de manière durable.

De façon générale, la CSN estime que Montréal gagnerait à promouvoir une conception de l'économie selon laquelle les ressources premières du Québec seraient transformées localement. En ce début de XXI^e siècle, il est évident que Montréal a tout ce qu'il faut pour « faire » et n'a pas de raison valable de « faire faire ». La Ville gagnerait également à inciter les entreprises à établir leur siège social dans la métropole.

Recommandation 3

Considérant les échecs du laisser-faire économique;

Considérant le potentiel économique de l'État en tant qu'acteur, afin qu'il puisse agir sur les déterminants de la croissance économique;

Considérant que tous les sous-secteurs qui composent le domaine manufacturier ont des besoins propres;

Considérant que la Ville de Montréal est un acteur privilégié pour comprendre les tenants et les aboutissants de la situation du secteur manufacturier;

La CSN recommande que la Ville de Montréal se pose comme interlocuteur des gouvernements provincial et fédéral en vue de défendre des approches ciblées pour les sous-secteurs de la production et de la transformation alimentaires, des mines et de la transformation métallurgique, de l'industrie du bois, du papier et de la forêt, de l'aluminium, de l'industrie chimique et des plastiques, de la fabrication de matériel de transport terrestre, du secteur éolien et des technologies propres, en vue de mettre en place un secteur manufacturier québécois qui sache répondre aux défis du XXI^e siècle.

La diversité économique et la résilience de Montréal

Devrait-on laisser tomber certains sous-secteurs manufacturiers pour se concentrer sur d'autres? La CSN s'oppose à une telle logique et se positionne pour la diversité économique.

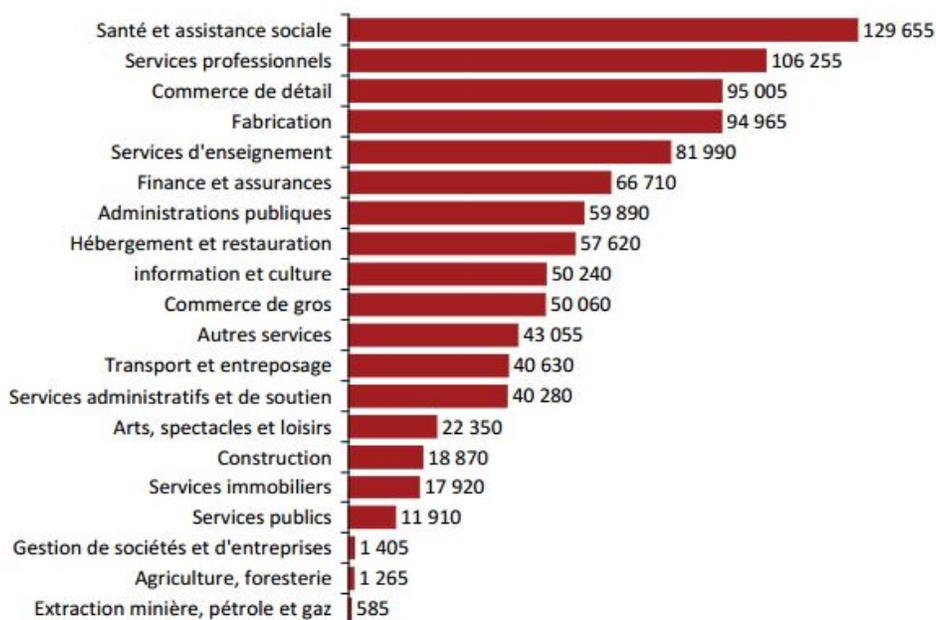
La diversité économique de Montréal est l'un des points forts de son profil économique. C'est pour cette raison qu'il est primordial d'assurer son maintien. Après tout, la diversité économique d'une métropole est garante de sa résilience.

La résilience, c'est la capacité d'une société, d'un organisme ou d'une ville d'encaisser des chocs externes tout en maintenant une certaine stabilité dans un environnement qui subit des turbulences. Considérant que notre économie est par définition instable, il est essentiel de lui assurer une certaine résilience.

Une région qui est en mesure d'absorber un choc externe pourra maintenir sa croissance économique. Le choc peut mener à l'explosion de la bulle d'un secteur, mais si la région a une bonne capacité de résilience économique, elle saura se réorganiser en peu de temps ce qui implique un réaménagement du tissu industriel. Une structure économique basée sur une diversité industrielle offre une meilleure résilience régionale qu'une structure spécialisée.

Le profil économique de Montréal, illustré dans le tableau suivant, est caractérisé par une diversité économique considérable, ce qui permet à la métropole de répartir les risques en cas de choc majeur dans une industrie ou une autre.

Emploi selon le secteur économique, ville de Montréal, 2011



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011; produit personnalisé selon le lieu de travail.

C'est parce qu'elle est industriellement diversifiée que Montréal a été en mesure d'encaisser les chocs provoqués par la désindustrialisation. Et c'est parce qu'il est essentiel de maintenir cette diversification pour assurer sa résilience économique qu'il est nécessaire d'intervenir sur le secteur manufacturier.

Nous savons déjà que si une ville est dépendante d'une seule industrie, sa santé économique sera dépendante de celle-ci. On peut dire la même chose en ce qui a trait à certaines ressources, qu'elles soient humaines, naturelles, financières ou autres. Chaque industrie a tendance à utiliser des ressources qui lui sont propres.

Une ville dont l'économie est basée sur une seule industrie devra faire face au renouvellement des ressources principales qu'elle utilise. Inversement, une ville industriellement diversifiée utilisera ces ressources de façon plus équitable.

Par ailleurs, la diversité industrielle accrue d'une région métropolitaine permet à un secteur de l'économie d'adopter des procédés d'un autre secteur afin d'atteindre une plus grande prospérité. Les progrès technologiques d'une industrie peuvent se révéler très utiles pour une autre industrie lorsqu'une économie diversifiée permet aux différentes entreprises de partager de l'information.

De plus, selon Malizia et Ke¹⁷, le taux de chômage des régions qui démontrent une plus grande diversité devrait être moins élevé que celui des régions présentant une faible diversité. Après avoir étudié l'influence de la diversité industrielle sur le chômage dans certaines villes américaines entre 1972 et 1988, ces chercheurs en sont arrivés à deux constats importants :

- 1) si les emplois sont concentrés dans une industrie qui démontre peu de stabilité, les risques de connaître des périodes de forte instabilité et de chômage élevé sont plus grands;
- 2) si les emplois sont diversifiés dans plusieurs industries au sein d'une même région urbaine, l'instabilité et le chômage dans une industrie donnée seront compensés par la croissance dans d'autres industries.

La première industrie à Montréal qui assure des emplois est celle de la santé et des services sociaux et elle jouit d'une bonne stabilité. Le secteur des services est en expansion. Le secteur manufacturier recule, mais il a du potentiel. Pour maintenir la résilience de Montréal, il est donc nécessaire de soutenir le secteur manufacturier. L'analyse du potentiel du sous-secteur de la fabrication du matériel de transport révèle un secteur où Montréal pourrait briller.

¹⁷ E. MALIZIA et S. KE, *The Influence of Economic Diversity on Unemployment and Stability*, Journal of Regional Science, no. 33, p. 221–235.

Le transport en commun, son électrification et la relance d'un sous-secteur manufacturier

Des projets en matière de transport en commun seraient bénéfiques pour une relance du secteur manufacturier de Montréal de même que pour l'économie de la métropole dans son ensemble, surtout s'il est question de transport en commun électrique.

En 2013, le Québec comptait environ 750 entreprises œuvrant dans le transport en commun, employant de manière directe près de 53 000 personnes. Des emplois indirects sont créés par la présence du transport en commun dans la fabrication du matériel lié à cette activité. En ce sens, l'estimation du nombre d'emplois ne prend pas en compte des entreprises manufacturières comme Bombardier Transport et NovaBus, qui figurent toutes deux dans le top 500 des employeurs au Québec. Dans le tissu économique de Montréal, on compte autour de 57 000 emplois dans le secteur du transport et entreposage. Dans le sous-secteur manufacturier de la fabrication de matériel de transport, on recense 17 945 emplois à Montréal, ce qui représente 15 % du secteur manufacturier; ainsi, c'est dans ce sous-secteur manufacturier que l'on compte le plus d'emplois dans la métropole. À la lumière de ces données, le développement du transport collectif semble être bien adapté au tissu industriel montréalais ainsi qu'à son économie.

Comme l'industrie du transport occupe déjà une place prédominante dans l'économie montréalaise, les effets d'un investissement important dans le transport en commun, que ce soit dans la bonification de l'offre ou dans l'électrification des autobus, seraient certainement positifs. Un calcul fait par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)¹⁸ démontrait que pour chaque million investi en transport, 26,3 emplois étaient créés. Les investissements dans le transport en commun ont donc un effet direct dans la création d'emplois.

À cause des engorgements sur les réseaux routiers, la région du grand Montréal essuie une perte de 1,4 G\$¹⁹ par année. Le fait de désengorger le réseau routier serait, en ce sens, un facteur de croissance économique dans la mesure où ce montant pourrait être dépensé dans l'économie locale ou être investi ailleurs.

Les différents modes de transport en commun permettent d'augmenter la productivité et le rendement économique des villes en rentabilisant l'usage des espaces et en facilitant l'accès à la main-d'œuvre.

¹⁸ Association canadienne du transport urbain, *Les transports en commun, moteur de la croissance économique*, 2011.

[http://www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/411/FINA/WebDoc/WD5138047/411_FINA_PBC2011_Briefs%5CCanadian%20Urban%20Transit%20Association%20%20F%208205993.pdf]

¹⁹ Bertrand SCHEPPER, *Le transport en commun comme solution à la relance économique et à la crise environnementale au Québec*, note socioéconomique de l'IRIS, 2015.

[<http://iris-recherche.qc.ca/publications/transport-collectif>]

Sur le plan environnemental, les effets bénéfiques d'un investissement dans le transport en commun ont été maintes fois démontrés. Un passager d'un autobus standard émet en moyenne 35 % moins de gaz à effet de serre (GES) qu'un passager dans une automobile. En ce sens, le transport en commun contribue à la réduction du smog.

En somme, la CSN soutient qu'il y a un besoin criant d'investir dans le transport en commun et dans son électrification à Montréal. Nous sommes conscients que, comme toutes les grandes villes du Québec, Montréal a déjà des projets d'électrification de transports collectifs. Malheureusement, ces projets sont réalisés trop lentement, faute de financement, qui est inférieur au financement du réseau routier. Puisqu'environ 29 % des GES émis par le Québec proviennent du secteur des transports individuels (voitures et camions légers comme les VUS ou les fourgonnettes), l'accélération du développement des modes de transports en commun nous aidera collectivement à réduire nos émissions de GES.

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)²⁰ a estimé les retombées économiques qu'aurait l'accélération de huit projets d'électrification existants et prévus s'ils étaient réalisés simultanément au Québec. Globalement, cela donnerait lieu à un investissement d'un peu plus de 7 G\$ (dont 2,3 G\$ qui seraient versés en salaires), sans même considérer un projet de monorail qui, par ailleurs, permettrait de relier les principales villes québécoises en plus de développer une expertise exportable. Montréal devrait d'ailleurs étudier sérieusement ce projet de monorail qui présente des avantages non négligeables, dans le cas du Québec, par rapport au TGV.

Un tel programme d'investissement aurait un effet structurant sur l'industrie québécoise de la fabrication d'équipements de transports collectifs (train, autobus, métro). Ce virage accéléré aurait des répercussions bénéfiques pour la collectivité montréalaise et québécoise. Il contribuerait, entre autres, à l'atteinte des objectifs du Québec en matière de changements climatiques. Il améliorerait la balance commerciale du Québec conséquemment à la réduction des importations de pétrole (15 G\$ en 2012, soit l'équivalent de 350 000 barils de pétrole brut par jour).

En somme, en plus de décongestionner les réseaux routiers, l'électrification et la bonification des transports publics pourraient être des éléments clés pour une véritable politique de développement favorisant le renforcement et la modernisation des secteurs manufacturier et industriel dans une perspective de développement durable.

²⁰ Robert LAPLANTE, *L'électrification du transport collectif : un pas vers l'indépendance énergétique du Québec*, notes de recherche de l'IREC, 2010.
[<http://www.irec.net/upload/File/electrificationtransportcollectifdec2010%282%29.pdf>]

Recommandation 4

Considérant les effets bénéfiques sur les plans économique, écologique et social d'un réseau de transport en commun bien développé et électrique;

Considérant les effets bénéfiques d'une filière pour la fabrication et la mise en place d'un système de transport collectif électrique;

Considérant les défis environnementaux que nous devons relever;

Considérant que la fabrication de matériel de transport collectif électrique et la mise en place d'un réseau de transport bien rodé puissent devenir des expertises exportables;

La CSN recommande que la Ville de Montréal développe une partie de l'économie manufacturière dans la fabrication de matériel de transport tout en bonifiant son réseau de transport collectif et l'électrification de ce dernier.

Conclusion

Le secteur manufacturier est essentiel pour notre économie. La CSN croit fermement que Montréal peut devenir un pôle économique pouvant rivaliser avec les autres grandes métropoles nord-américaines si nous jouons bien nos cartes.

En effet, le secteur manufacturier est en crise, étant en déclin depuis quelques années. Devant cette situation, à la croisée des chemins, c'est à nous tous de choisir une voie d'action qui relancerait ce secteur.

La CSN pense qu'un rôle accru de Montréal, en tant qu'interlocuteur auprès des acteurs du secteur manufacturier et du gouvernement, en plus d'être l'hôte d'un lieu de dialogue entre ces derniers, permettra à la métropole de trouver une place enviable dans le domaine manufacturier moderne.

Si la Ville de Montréal choisit cette voie, qui privilégie le dialogue, le développement durable et la modernisation de notre économie, elle peut être assurée que la CSN lui donnera son entière coopération dans le cadre de ce grand projet.